COMMUNE DE RICHWILLER EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de monsieur Vincent HAGENBACH, Maire.

Présents: 26 membres sur 27 en exercice:

Vincent HAGENBACH, Maire

Jean-Marie ROUPLY, Claudine WIOLAND, Michel BLOIS, Christiane BELZUNG, Nicolas DEUX, Geneviève SANNER, Adjoints au Maire

Joseph ATTARD, Guy DUPAS Conseillers Municipaux Délégués

Antoinette ZIMMERER, Khady TANDINE-FALL, Jean-Marc MUNCH, Agnès BLECHARZ, Danièle STIER, Didier SCHAUB, Gérard RICOU, Sylvie HOUETTE, Nicolas PFEFFER, Valérie WELTER, Mathieu REGLI, David CALCAGNO, Aurore GALVEZ, Delphine RIETTE, Jean-Pierre EPP, Sandrine GILLMANN, Isabelle STRAPPAZZON conseillers municipaux.

Excusés: Jean-Claude GRIENENBERGER (procuration à Vincent HAGENBACH).

Auditeur: Jean-Paul FREY (l'Alsace), Sylvie BLOIS, Patricia ROUPLY.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas DEUX.

5. Gratification stagiaire.

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur Lilian BRETA, étudiant en 1ère année Science-Po Mulhouse a réalisé un stage de six semaines au sein de la commune.

Durant ce stage, monsieur BRETA a réalisé un nouveau livret d'accueil de la commune à destination des nouveaux arrivants.

Considérant que le travail effectué par monsieur BRETA est utile pour la commune, le Bureau Municipal propose de lui verser une gratification d'un montant de 500 € pour l'ensemble du travail accompli.

Monsieur le Maire précise que ce montant est habituellement versé aux stagiaires lorsque ces derniers apportent une plus-value à la commune ».

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Valide le versement d'une gratification de 500 € à monsieur Lilian BRETA pour le stage réalisé en mairie du 16/05/2022 au 01/07/2022 ;
- Précise que les fonds sont disponibles à l'article 64138 du budget principal 2022.

Pour extrait, certifié conforme, le 21 septembre 2022.

Le secrétaire de séance,

Nicolas DEUX

Vindent HAGENBACH

Le Maire,



Publié sur le site internet de la commune le 22 septembre 2022

www.richwiller.fr